



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 79875

Texte de la question

M. François Calvet * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les graves difficultés que rencontrent les associations éducatives populaires de l'enseignement public, déjà fragilisées par une baisse continue du niveau des subventions octroyées, soit moins 20 % en quatre ans. Ainsi les représentants de l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public (PEP 66) du réseau laïque pour des vacances et des loisirs éducatifs de l'ensemble des associations d'éducation populaire, mettent en avant le caractère particulièrement néfaste d'une suppression, telle qu'aujourd'hui envisagée, de près de 800 postes d'enseignants dont 146 postes de la Fédération générale des PEP dont deux dans le département des Pyrénées-Orientales. Compte tenu du rôle majeur de ces structures en termes d'accompagnement et de prise en charge de la jeunesse en difficulté, il lui demande s'il ne lui semblerait pas opportun de reconsidérer de telles perspectives dont l'austérité, si elle venait à être confirmée, ne manquerait pas alors d'affecter durablement l'équilibre et l'impact de ces associations.

Texte de la réponse

Les associations complémentaires de l'enseignement public sont des partenaires parfaitement reconnus par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui leur octroie des moyens conséquents. En 2005, 436 postes en équivalent temps plein sont ainsi mis à la disposition des huit principales associations complémentaires et plus de 24,5 millions d'euros de subventions leur ont été attribués, auxquelles s'ajoutent des subventions complémentaires exceptionnelles destinées à des projets spécifiques. La décision de transformer en 2006 un certain nombre de mises à disposition en détachements devrait être une opération neutre pour ces associations, puisqu'il est prévu que ces détachements seront financés par un accroissement des subventions qui leur seront accordées. En outre, cette solution permettra d'avoir une vision plus claire de la répartition du nombre de postes d'enseignants effectivement devant élèves.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79875

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11193

Réponse publiée le : 24 janvier 2006, page 724